



Customs and Immigration Union  
Syndicat des Douanes et de l'Immigration

*(La version anglaise de cette lettre a été envoyée au Ministre)*

Le 25 mars 2021

**PAR COURRIEL** : hon.bill.blair@canada.ca  
(version originale par la poste)

L'honorable Bill Blair  
Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile  
Chambre des Communes  
Ottawa, Canada K1A 0A6

**OBJET : Vaccin contre la COVID-19 des agents et des employés de première ligne de l'ASFC**

---

Monsieur le Ministre,

Maintenant que la vaccination contre la COVID-19 est en cours partout au Canada, je tiens à souligner le besoin urgent pour les membres du Syndicat des Douanes et de l'Immigration (SDI) qui travaillent pour l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) d'être vaccinés comme tous les autres travailleurs essentiels de première ligne. Comme les travailleurs fédéraux sont souvent oubliés par les autorités provinciales, je sollicite votre aide pour que nos membres bénéficient d'une priorité adéquate dans le cadre des efforts de vaccination déployés dans toutes les provinces.

Comme vous le savez, les gouvernements provinciaux ont la responsabilité d'établir le calendrier d'immunisation et d'administrer le vaccin. Les plans de vaccination varient donc considérablement d'une province à l'autre, ce qui rend la situation particulièrement difficile à gérer pour les travailleurs fédéraux. En fait, deux fonctionnaires fédéraux qui travaillent dans un contexte similaire, qui exécutent les mêmes fonctions, mais qui se trouvent sur des territoires différents peuvent très bien ne pas avoir le même accès à la vaccination prioritaire, si tant est qu'ils bénéficient d'une priorité.

Le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve et Labrador ont dit clairement dès le début que le personnel de première ligne de l'ASFC serait vacciné à leur Stade 2, en même temps que les autres travailleurs essentiels, conformément aux [lignes directrices fédérales touchant le déploiement du vaccin](#). Quelques provinces — l'Ontario, la Nouvelle-Écosse, l'Alberta et la Colombie-Britannique — ont indiqué à un moment où l'autre que les travailleurs de première ligne et les agents de police seraient vaccinés en priorité, sans inclure de manière explicite les agents des services frontaliers dans leur ordre de priorité. On comprend aisément que cela a généré une certaine confusion chez nos membres, dont un grand nombre effectuent un travail de première ligne. Même si depuis lors, il y a eu certains mouvements positifs du côté de l'Ontario, au moment de vous écrire, la situation demeure obscure, tout comme en Colombie-Britannique et en Alberta. En Nouvelle-Écosse, malheureusement, le gouvernement provincial a confirmé à l'ASFC que le personnel des services frontaliers n'allait pas être vacciné en priorité.

Finalement, d'autres gouvernements, ceux du Québec, de la Saskatchewan et du Manitoba, semblent avoir décidé de renoncer, dans l'ensemble, à tout ordre de priorité autre que l'immunisation en fonction de l'âge, fermant ainsi la porte à la vaccination accélérée pour tout travailleur de première ligne n'appartenant pas au secteur de la santé, dont nos membres.

Il va sans dire que certains groupes, comme les aînés, les travailleurs de la santé ou ceux qui travaillent dans des milieux à risque très élevé, doivent être aux premiers rangs pour la vaccination. Cependant, les premiers répondants et le personnel d'application des lois comme les agents de police ou, dans le cas de nos membres, les agents des services frontaliers travaillent également dans des milieux où ils sont susceptibles d'entrer en contact avec des sources de COVID-19. Avec une 3<sup>e</sup> vague qui déferle maintenant dans de nombreuses parties du pays et avec une transmission communautaire accrue des variants de la COVID, il est donc essentiel que ces travailleurs soient également protégés en temps opportun, et non placés au bas de la liste des priorités dans l'une ou l'autre des provinces.

Pour la majeure partie de l'année dernière, les hommes et les femmes de l'ASFC ont continué d'effectuer un travail d'une importance cruciale malgré les difficultés associées à la pandémie de la COVID-19. La réalité est que chaque jour, les agents et les employés de l'ASFC mettent leur santé en danger en entrant en contact étroit avec des sources potentielles de COVID-19 dans le cadre de leurs fonctions :

- En notre qualité d'agents de contrôle en vertu de la *Loi sur la mise en quarantaine*, nous sommes appelés à nous entretenir avec des voyageurs potentiellement malades et à les évaluer afin de détecter des signes de maladie ;
- Avec une poursuite soutenue des activités commerciales à la frontière, nous continuons d'inspecter les marchandises entrant au pays, de traiter des centaines de chauffeurs de camion en provenance de points chauds de COVID-19 ou qui ont transité par ces points chauds ;
- Nous travaillons dans des centres de traitement du courrier à proximité d'autres travailleurs qui peuvent avoir été exposés à la COVID-19 ;
- Nous escortons des détenus partout dans le monde, qu'il y ait ou non des mesures préventives en vigueur dans les pays visités ;
- Nous travaillons dans les Centres de surveillance de l'immigration, souvent dans des milieux clos avec les détenus ;
- Nous avons également participé au traitement rapide des commandes d'équipement de protection individuelle si nécessaire pendant la pandémie et, récemment, au dédouanement des premiers envois de vaccins aux aéroports et aux frontières terrestres.

Bref, les travailleurs et les agents des services frontaliers ont joué un rôle d'une importance cruciale pour assurer la sécurité des Canadiens et garder active l'économie transfrontalière. Je suis certain que vous serez d'accord : ils doivent être protégés de manière adéquate pour poursuivre ce travail important.

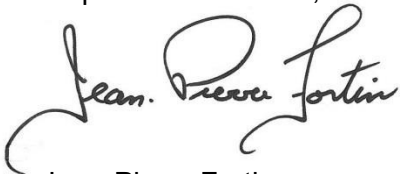
Ces dernières semaines, les membres du SDI ont communiqué avec leurs députés provinciaux pour insister sur le besoin urgent d'une vaccination rapide. À titre de président national du SDI, j'ai également écrit personnellement aux premiers ministres provinciaux, exhortant leurs gouvernements à inclure tout le personnel de première ligne dans leur calendrier de vaccination accélérée. Dans certains cas, la réponse a été positive, mais dans l'ensemble le paysage demeure très inégal.

Vous avez récemment rencontré, virtuellement, les agents des services frontaliers de Lacolle, les remerciant de travailler sans relâche au maintien de la sécurité de notre pays. Une telle marque de reconnaissance a certainement été bien accueillie par nos membres. Je crois également savoir que vous avez indiqué qu'au besoin vous interviendriez auprès des autorités provinciales en faveur de l'immunisation prioritaire de nos membres. Je vous écris donc aujourd'hui pour vous demander votre appui dans cette démarche : quelle que soit la province, le personnel frontalier de première ligne ne doit pas être laissé pour compte et doit être inclus dans les efforts de vaccination accélérée.

Je vous remercie à l'avance de donner à cette question toute l'attention qu'elle mérite. Je demeure à votre disposition si vous avez des questions et j'attends avec impatience votre réponse.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées,

Le président national,

A handwritten signature in black ink that reads "Jean-Pierre Fortin". The signature is written in a cursive, flowing style with a large initial 'J' and 'F'.

Jean-Pierre Fortin